



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 avril 2021, Laval

DÉCHETS : Laval Agglo se dote d'un schéma directeur 2021-2026 et adapte son taux de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Laval Agglo franchit une étape supplémentaire dans son action en faveur de la transition écologique en se dotant d'une feuille de route de territoire et d'un schéma directeur de la gestion des déchets 2021-2026.

Ce schéma s'inscrit dans un cadre réglementaire contraignant pour les collectivités, qui exige une maîtrise des coûts et des évolutions de service.

Les évolutions de service retenues à l'issue d'une étude diagnostique et prospective peuvent être regroupées en 3 axes:

- accentuer la réduction et la valorisation des déchets en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire
- optimiser les modalités de collecte des déchets
- moderniser le réseau de déchèteries

Pour **Fabien ROBIN**, Vice-président de Laval Agglo chargé des déchets, du recyclage et du développement de l'économie circulaire **"ce nouveau schéma directeur sera un outil précieux pour piloter notre action en matière de gestion des déchets et nous permettre d'atteindre des objectifs ambitieux et adaptés à nos capacités."**

Florian BERCAULT, Président de Laval Agglo ajoute que **"ce schéma directeur est une des pièces maîtresse de la feuille de route de territoire. Il permettra à nos 34 communes de répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux. Sa concrétisation dès 2021 par de nouvelles actions est le gage de notre volontarisme."**

COMMUNICATION & PRESSE

Quentin CLEMENT
quentin.clement@agglo-laval.fr



De nouvelles actions et expérimentations dès 2021

Mise à disposition gratuite de 1000 composteurs

Laval Agglo souhaite encourager la pratique du compostage individuel, en complément des composteurs collectifs, dans une optique de réduction des déchets ménagers. Elle proposera dès la rentrée 2021, la mise à disposition gratuite de 1000 composteurs à destination des particuliers. Objectif affiché à horizon 2025 : proposer une solution de compostage à 50% des foyers de Laval Agglo.

Développer le réemploi et les recycleries

Laval Agglo veut accompagner les initiatives du territoire qui concourent au réemploi et à la prolongation de la durée de vie des objets. Une étude d'opportunité de nouvelles recycleries sera lancée fin 2021.

Expérimentation du broyage de déchets verts dans plusieurs communes pilotes

Des communes volontaires de Laval Agglo vont expérimenter un broyage de déchets, en régie ou en partenariat avec une association d'insertion par l'activité économique afin de compléter l'offre actuellement proposée dans les déchetteries, qui sera elle-même étendue sur la saison hivernale.

50 000€ pour le lancement d'un défi "Zéro déchet" et d'ateliers participatifs

Laval Agglo souhaite encourager la réduction des déchets à travers le développement d'un plan de communication destiné à faire connaître les objectifs du schéma directeur. Le lancement d'un défi "Zéro déchet" dès 2021 est programmé avec un budget de 50 000€. Le lancement d'ateliers "Zéro déchet" grand public et de tables-rondes avec différents acteurs (commerçants, administrations, industriels...) permettra à l'ensemble du territoire de s'emparer de cette question.



Lancement de la modernisation et de la mise aux normes des déchetteries

Le schéma directeur prévoit des investissements importants pour la mise aux normes et la modernisation des déchetteries. Une première enveloppe de 75 000€ est budgétée dès cette année.

Expérimentations pour améliorer la qualité du service et impliquer les citoyens

Laval Agglo étudiera cette année trois nouvelles expérimentations pour en évaluer la pertinence :

- **la télé-relève** : capteurs communicants pour relever le niveau de remplissage des conteneurs d'apport volontaire et maîtriser les débordements,
- **la gratification des gestes de tri** : des boitiers « intelligents » permettent à la personne qui dépose ses emballages de récolter des points convertibles en bons d'achats dans le cadre d'une économie circulaire,
- **la gestion des encombrants et des dépôts sauvages** : Laval Agglo va rendre plus lisible et accessible le service de collecte des encombrants et engagera des discussions avec ses partenaires (bailleurs sociaux, entreprises d'insertions, acteurs de la Politique de la Ville...) pour réduire les dépôts sauvages.

Budget déchets : un contexte financier défavorable pour les collectivités, contraintes d'ajuster leurs taux de TEOM

La baisse sensible des recettes liées au cours des matières issues du tri sélectif (ex : papier, carton, verre, plastique) et la forte augmentation de la taxe générale sur activités polluantes (TGAP) payées par les collectivités, impacte de manière forte l'équilibre des budgets déchets en France.

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ainsi de nombreuses collectivités ont été contraintes d'augmenter le taux de TEOM.

D'après le **réseau Amorce**, spécialisé dans les secteurs de la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie (environ 600



collectivités adhérentes représentant plus de 60 millions d'habitants), les deux tiers des collectivités qu'il a consultées annoncent une hausse de cette fiscalité locale dès 2021. Et 75 % de ces collectivités déclarent prévoir une hausse comprise entre 5 % et 10 %.

À Laval Agglo, nous nous sommes appuyés sur une étude diagnostique et prospective sur la gestion des déchets ménagers en parallèle de l'élaboration de notre schéma directeur. **L'adoption de ce schéma directeur nous permet de modérer la hausse des taux.**

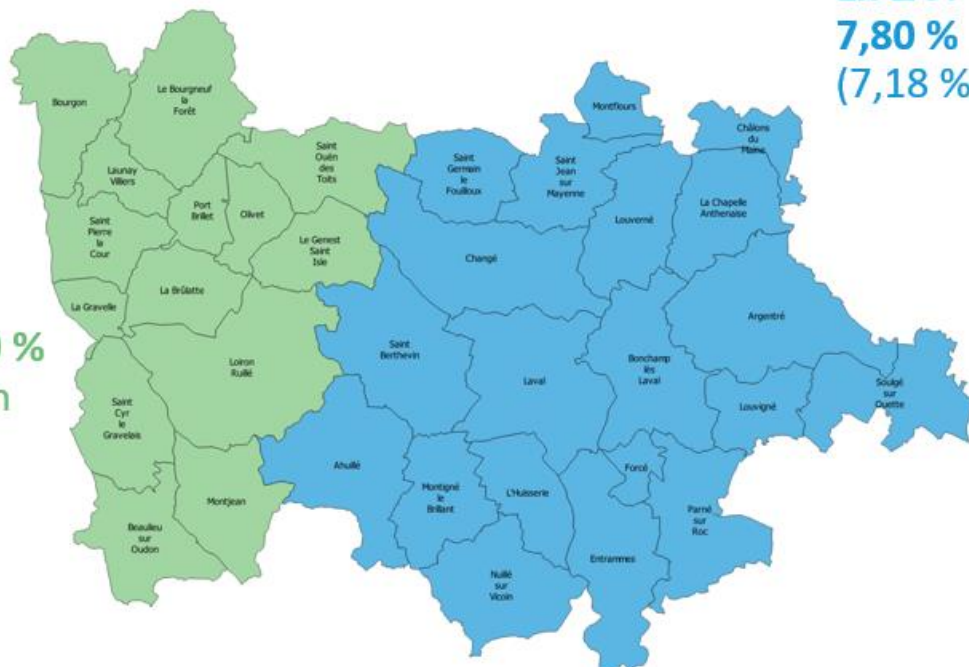
Il existe 3 taux de TEOM sur le territoire de Laval Agglo : un taux pour le territoire des communes de l'ex-Laval Agglo, un taux pour les bourgs des communes de l'ex-Pays de Loiron, et un taux pour les campagnes des communes de l'ex-Pays de Loiron.

Un seul de ces trois taux de TEOM va être ajusté en 2021.

Taux de TEOM 2021

TAUX DE TEOM

Ex CCPL :
Bourg = 13 %
Campagne = 11,70 %
(taux identiques en 2020)



Ex LA :
7,80 %
(7,18 % en 2020)

COMMUNICATION & PRESSE

Quentin CLEMENT
quentin.clement@agglo-laval.fr



Le taux appliqué en 2021 pour les communes de l'ex-Laval Agglo sera de 7,80% (contre 7,18% en 2020).

Le taux appliqué en 2021 pour les bourgs des communes de l'ex-Pays de Loiron sera de 13% (identique en 2020).

Le taux appliqué en 2021 pour les campagnes des communes de l'ex-Pays de Loire sera de 11,70% (identique en 2020).

L'impact de cet ajustement de taux pour les ex-communes de Laval Agglo représente un effort moyen de 0,83€ par mois pour les contribuables selon la valeur locative de leur logement.

Pour les bases les plus faibles l'impact sera de 0,41€/mois. Il sera de 1,41€/mois pour les bases les plus fortes.

Laval agglomération sera amenée à statuer sur le délai la convergence de ces taux de TEOM qui constitue une obligation réglementaire.